



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 064 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 4 décembre 2012

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le mardi 4 décembre 2012

• (1100)

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): Bienvenue à la 64^e séance du Comité permanent des langues officielles, en ce mardi 4 décembre 2012.

Nous sommes ici, conformément à l'article 108 du Règlement, pour l'étude de la dualité linguistique lors des célébrations du cent cinquantième de la Confédération du Canada en 2017.

Aujourd'hui, nous recevons le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser, ainsi que Mme Charlebois, M. Giguère et Mme Tremblay. Je souhaite la bienvenue à tous.

Monsieur Fraser, vous avez la parole.

M. Graham Fraser (commissaire aux langues officielles, Commissariat aux langues officielles): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Mesdames et messieurs, honorables membres du Comité permanent des langues officielles, c'est avec plaisir que je viens vous parler des préparatifs en vue des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération en 2017.

Tout d'abord, je tiens à mentionner que l'engagement du Canada envers les deux langues officielles est solidement enraciné dans notre histoire. Les célébrations anniversaires contribuent grandement à renforcer notre identité collective en tant que Canadiens. Chacun de ces anniversaires est l'occasion de raconter nos histoires nationales à tous les Canadiens, qu'ils aient fréquenté l'école au Canada ou non.

[Français]

L'histoire des relations entre francophones et anglophones au Canada depuis la Confédération est complexe. En fait, il existe deux façons de voir les choses. Cette histoire comprend un volet moins reluisant, qui raconte la pendaison de Louis Riel, la crise des écoles au Manitoba, le Règlement 17 et les deux crises de la conscription, et un volet plus positif, qui comprend des actions et des gestes de conciliation et de collaboration, dont on ne parle pas assez.

La dualité linguistique est une grande part de l'histoire du Canada et de son identité, et elle doit faire partie intégrante de toutes les célébrations nationales. Il est intéressant de rappeler que les Pères de la Confédération et ceux qui les ont inspirés considéraient la question de la langue comme l'un des principes fondamentaux du respect.

[Traduction]

C'est dans les années 1840 qu'ont été amorcées, conjointement par Robert Baldwin et Louis-Hippolyte LaFontaine, les premières étapes clés vers une démocratie canadienne. Comme l'a écrit John Ralston Saul, il s'agissait du premier acte stratégique dans la création du pays: les réformateurs francophones et anglophones avaient soudain compris qu'ils devaient travailler de concert. Dès lors, cette

compréhension sera tissée dans la trame de notre histoire et devra se manifester dans tous les aspects des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération.

[Français]

On se rappelle lord Durham, mais on oublie le fait que, pas plus de 10 ans plus tard, son successeur, lord Elgin, a lu le discours du Trône en anglais et en français, consacrant ainsi le retour du français comme langue officielle du Parlement.

La dernière soirée des débats qui ont précédé la Confédération, le 10 mars 1865, John A. Macdonald, en réponse à une question sur le statut du français dans l'État politique en voie d'élaboration, souhaitait que « l'usage de la langue française formât l'un des principes sur lesquels serait basée la Confédération ». George-Étienne Cartier s'est immédiatement levé pour ajouter qu'il était également nécessaire de protéger le droit des minorités anglophones du Bas-Canada à utiliser leur langue.

[Traduction]

Wilfrid Laurier a consacré sa vie politique à réconcilier francophones et anglophones du Canada. William Lyon Mackenzie King, engagé à maintenir l'unité canadienne, a réussi à éviter que les tensions entre les deux groupes déchirent le pays. John Diefenbaker a instauré l'interprétation simultanée au Parlement. Lester Pearson a présenté les principes du bilinguisme officiel, et Pierre Trudeau les a transformés en loi. Le chef conservateur Robert Stanfield a aussi joué un rôle en s'assurant que la dualité linguistique devienne une valeur qui transcende les débats partisans, et Brian Mulroney a réécrit et renforcé la Loi sur les langues officielles en 1988.

[Français]

Ces histoires méritent d'être racontées et comprises. Une façon de les relater est de les présenter dans le nouveau Musée canadien de l'histoire. L'historien H. V. Nelles, dans son livre *The Art of Nation-Building*, qui porte sur le 300^e anniversaire de la fondation de Québec, l'a clairement établi: comment nous célébrons en dit long sur qui nous sommes.

[Traduction]

L'historien Matthew Hayday a aussi tiré la même conclusion dans le cadre de ses travaux sur les célébrations de la fête du Canada et va un peu plus loin en déclarant que les éléments tels que la langue, l'affichage de drapeaux et le recours des médias au « nous » rhétorique renforcent et naturalisent les sentiments de nationalisme de façon continue.

Au moment où le gouvernement fédéral se prépare à célébrer le 150^e anniversaire du Canada, il faut veiller à ce que les deux langues officielles soient visibles et audibles dans l'espace public, et ce, de diverses façons.

• (1105)

[Français]

Comme je vous l'ai mentionné lorsque j'ai présenté mon rapport annuel il y a quelques semaines, la dualité linguistique du Canada passe trop souvent incognito. Lorsque tout fonctionne bien, les services bilingues font partie de la vie quotidienne et passent inaperçus. Laissez-moi vous donner deux exemples.

[Traduction]

Les Jeux olympiques de Vancouver ont été un succès sur le terrain; la cérémonie d'ouverture, elle, a été un échec. Personne ne se souvient du succès sur place. Par contre, tout le monde se souvient du tollé qu'a provoqué l'absence de français à la cérémonie d'ouverture.

[Français]

Comme deuxième exemple, je pense aux funérailles d'État de Jack Layton. La cérémonie a été un grand succès sur le plan de la dualité linguistique, mais personne n'en a fait mention.

J'aimerais vous dire quelques mots au sujet du centenaire de la Confédération. Le point culminant des célébrations de 1967 était Expo 67, qui s'est déroulée à Montréal au même moment où la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme rédigeait son rapport. Je suis convaincu que Expo 67 a préparé le terrain du point de vue psychologique en vue de l'acceptation générale du bilinguisme officiel et de la Loi sur les langues officielles. Pour plus de 50 millions de visiteurs canadiens et étrangers, visiter Expo 67 signifiait faire partie d'un espace public où les deux langues officielles étaient visibles et audibles de façon équitable.

[Traduction]

C'était la première fois qu'on présentait un environnement respectueux des deux langues officielles. Dans le cadre de la cérémonie d'ouverture d'Expo 67 à Montréal, Lester B. Pearson a déclaré:

L'existence de notre propre pays a toujours reposé sur la réussite de l'unification des besoins de l'humanité au sein de la diversité de nos passés linguistiques, culturels et sociaux.

Expo 67 était l'un des rares événements qui ont braqué les feux sur l'existence de la communauté francophone du Canada. Cet événement a permis de montrer au monde entier, mais aussi au reste du Canada, que le français faisait partie intégrante de la société canadienne. Cinquante ans plus tard, nous devons le refaire.

[Français]

Un autre monument qui a été érigé à cette époque afin de célébrer le centenaire du pays et de témoigner de la dualité linguistique du Canada était le Centre national des arts, à Ottawa. Comme le mentionne le site Web du CNA, « cet organisme a pour mission de produire et de présenter de la musique, de l'opéra, du théâtre et de la danse, mais c'est également un établissement bilingue destiné à refléter la dualité linguistique canadienne — le premier et toujours le seul centre des arts de la scène au monde à se voir remettre un mandat aussi complexe ».

[Traduction]

L'un des éléments communs de ces initiatives était la promotion de l'anglais et du français en tant que langues officielles — la dualité

linguistique du Canada — deux ans avant le vote sur la Loi sur les langues officielles.

Comment pouvons-nous faire en sorte que les valeurs de base de notre nation soient représentées dans le cadre des célébrations de 2017? Le fait d'encourager plus de jeunes Canadiens à faire l'expérience de l'autre langue officielle constitue une excellente façon de préparer le pays à célébrer son héritage commun.

[Français]

Dans mon rapport de 2011-2012, je formule deux recommandations en vue de favoriser l'apprentissage d'une langue seconde afin d'accroître le nombre de Canadiens qui parlent nos deux langues officielles. Je recommande au premier ministre d'investir davantage dans les programmes d'échanges linguistiques et de prendre les mesures qui s'imposent pour doubler le nombre de jeunes Canadiens qui participent chaque année à des échanges linguistiques.

[Traduction]

Je recommande également au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les établissements d'enseignement postsecondaire, pour augmenter le nombre de programmes qui offrent aux étudiants la possibilité de suivre certains cours dans l'autre langue officielle.

Les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération sont l'occasion idéale de mettre ces recommandations en oeuvre.

[Français]

Les nouveaux médias étaient évidemment absents lors des célébrations du centenaire, en 1967, et du 125^e anniversaire, en 1992. Ces plateformes sont un excellent moyen d'afficher la diversité canadienne et de susciter la conversation dans les deux langues officielles. C'est aussi l'occasion d'établir un lien entre le discours global du 150^e anniversaire et les célébrations locales, tout en mettant en valeur l'histoire et l'héritage des communautés de langue officielle partout au pays.

Cependant, refléter la dualité linguistique ne se fait pas par magie. Cela demande de planifier suffisamment à l'avance, de développer un réflexe de tous les instants et d'en faire la promotion, sans quoi on risque que cela passe inaperçu. C'est vrai autant pour l'univers virtuel que pour le service au public en personne.

• (1110)

[Traduction]

Bien que des ressources bilingues considérables soient mises à la disposition des visiteurs de la capitale du Canada, elles sont souvent invisibles. Le public a le droit d'obtenir des services de qualité équivalente du gouvernement fédéral dans la langue officielle de son choix. Les célébrations de 2017 seront une occasion d'encourager les Canadiens à voyager au Canada, et des efforts particuliers devraient être déployés pour qu'ils soient accueillis dans les deux langues officielles. Les institutions ou les bureaux qui offrent des services aux voyageurs doivent faire plus d'efforts pour respecter les droits linguistiques du public qu'ils servent — et continuer de le faire lorsque les touristes seront de retour chez eux.

[Français]

Les Canadiens doivent mieux comprendre les communautés de langue officielle du pays, y compris leur culture et leurs institutions. Ainsi, ils doivent être exposés davantage à la dualité linguistique et aux valeurs qu'elle véhicule.

Pour cette raison, il est très important de veiller à ce que le contenu des célébrations reflète l'histoire commune des francophones et des anglophones du Canada. Afin d'aider les organisateurs d'événements de grande envergure à respecter les langues officielles, mon bureau a publié le document intitulé « L'organisation d'un événement sportif d'envergure au Canada: Guide pratique pour mettre en valeur les langues officielles ». Ce guide a été conçu pour les organisateurs d'événements sportifs, culturels et artistiques d'envergure nationale et internationale qui se déroulent au Canada, ainsi que pour les institutions fédérales qui participent à leur mise sur pied.

[Traduction]

Le but de ce guide n'est pas de remplacer l'expertise du comité organisateur ou des institutions fédérales concernées, mais plutôt de leur rappeler de tenir compte des langues officielles et des obligations linguistiques, et ce, aux toutes premières étapes de la planification. Mon personnel et moi-même y avons recours lorsque nous travaillons avec les comités organisateurs des Jeux panaméricains de 2015 et des Jeux du Canada qui auront lieu à Sherbrooke en 2013.

Nous continuerons d'encourager les organisateurs d'événements d'envergure qui se déroulent au Canada à intégrer la dualité linguistique à leurs activités.

[Français]

J'espère que le 150^e anniversaire de notre Constitution aura un succès retentissant et que tant les générations actuelles que les générations futures se rappelleront ces célébrations comme étant représentatives autant des anglophones que des francophones.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Fraser.

Monsieur Godin, vous avez la parole.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à M. le commissaire ainsi qu'à son équipe.

Monsieur le commissaire, vous dites que ce 150^e anniversaire est un événement à se rappeler. Je sais que je vous mets sur la sellette en vous disant ce qui va suivre, mais j'ai remarqué que vous aviez nommé tous les premiers ministres qui avaient fait de bonnes choses, mais que vous vous étiez arrêté à un endroit. Par conséquent, vous n'avez pas nommé le premier ministre actuel, à qui l'on doit la nomination d'un juge unilingue à la Cour suprême et d'un vérificateur général également unilingue, de même que la fermeture du seul centre de sauvetage francophone au Canada et le transfert des appels à Halifax et à Trenton. Le bilan n'est pas reluisant. De qui va-t-on se souvenir en 2017?

J'aimerais d'abord savoir si vous appuyez le projet de loi C-419, qui émane d'un député et qui traite du vérificateur général. Vous parlez du respect des deux langues. Vous vous en faites le défenseur, en tant que commissaire. Or on constate que les choses ne se passent pas du tout de cette façon.

N'êtes-vous pas inquiet de l'orientation qu'a prise le gouvernement conservateur? C'est bien beau de préparer des célébrations pour 2017, mais il y a des choses qui se passent présentement dans notre pays. L'appui du gouvernement au bilinguisme subit présentement un recul incroyable. J'aimerais entendre vos commentaires à ce propos.

M. Graham Fraser: Je veux d'abord préciser, concernant les premiers ministres, que j'ai décidé d'en faire l'énumération uniquement jusqu'à il y a 25 ans, de façon à donner à cela une perspective historique.

En ce qui concerne le projet de loi exigeant que les agents de haut calibre relevant du Parlement soient bilingues au moment de leur nomination, oui, je l'appuie.

Plusieurs des points que vous avez fait valoir font déjà l'objet d'une enquête. Comme je l'ai dit déjà, je ne peux pas commenter des questions comme la fermeture de certaines institutions. J'exprime depuis assez longtemps mon inquiétude quant aux répercussions des compressions budgétaires sur les services et sur la dualité linguistique. Je continue d'en être préoccupé. Nous recevons des plaintes et nous enquêtons à leur sujet, mais quand les plaintes sont en cours, je ne peux pas faire de commentaires détaillés à leur égard.

• (1115)

M. Yvon Godin: Monsieur le commissaire, la fermeture du Centre de recherche et sauvetage maritime de Québec, qui devait avoir lieu plus tôt, a été remise à l'automne suivant, parce qu'on ne trouvait pas de personnel bilingue qualifié pour répondre aux besoins. Que va-t-il se produire si, dans deux ans, deux personnes laissent leur emploi en même temps? On va fermer les portes? C'est inquiétant.

M. Graham Fraser: Effectivement. Je suis d'accord. C'est...

M. Yvon Godin: C'est le seul centre bilingue au Canada. On veut fêter l'anniversaire de 2017, célébrer le beau Canada, faire un gros party.

M. Graham Fraser: Exactement dans le même sens, j'ai maintes fois exprimé, et je continue de le faire, mes craintes quant aux changements structurels en vertu desquels, pour des raisons d'économie, on transfère des emplois des régions bilingues à des régions qui ne sont pas désignées bilingues. C'est une question de langue de travail. Je continue de suivre ce dossier.

Je suis également préoccupé par les changements qui se font en matière de formation linguistique au sein du gouvernement. Pour cette raison, nous sommes en train de réaliser une étude à ce sujet. Il s'agit de voir quels sont les effets de ces changements.

M. Yvon Godin: Par le passé, le Parlement payait la formation, mais maintenant, c'est assumé par le budget des députés. Étudiez-vous également cette question? Vous savez ce qui va se passer. La formation des employés est la dernière chose qui va être réalisée. Ici, le rendement était assez bon. Les employés venaient suivre de la formation ici, sur la Colline. Plusieurs députés apprenaient les deux langues. Cependant, on a retiré ce qui était comme un genre de prime payée par le Parlement.

Vous êtes-vous penché sur cette question pour déterminer si moins de personnes suivraient maintenant de la formation?

M. Graham Fraser: Je ne le crois pas, et ce, en partie parce que le Parlement n'est pas assujéti à la Loi sur les langues officielles. De plus, je crois savoir que cette décision a été prise par des parlementaires à l'égard de la gestion de leurs propres budgets. Par conséquent, je n'ai pas le droit de faire enquête sur ce genre de décision.

M. Yvon Godin: La question est de savoir si ça vous inquiète.

M. Graham Fraser: Je suis préoccupé par tout changement qui réduit les occasions d'apprendre la langue seconde.

M. Yvon Godin: À titre de commissaire, avez-vous rencontré le ministre Moore au sujet du 150^e anniversaire? Je me rappelle que, lors des Jeux olympiques, vous aviez des opinions et des inquiétudes.

M. Graham Fraser: Une conversation très préliminaire a eu lieu en mars, l'an dernier.

M. Yvon Godin: Est-ce qu'un comité a été formé? Est-ce que vous-même ou des membres de votre équipe avez été invités à en faire partie?

M. Graham Fraser: La seule source d'information dont je dispose à cet égard est le témoignage que vous a livré la sous-ministre adjointe Nicole Bourget et selon lequel les décisions n'ont pas été prises.

M. Yvon Godin: Si un comité était formé pour le 150^e anniversaire, est-ce que des membres de votre équipe devraient en faire partie, selon vous?

M. Graham Fraser: Il faudrait que nous y réfléchissions. Comme je ne fais pas partie du gouvernement, il serait difficile de faire enquête sur des plaintes après avoir participé à la gouvernance et à la préparation. Par contre, je suis tout à fait ouvert à l'idée qu'on me consulte.

C'est ce qui se passe présentement dans le cadre du travail que nous faisons de concert avec les organisateurs des Jeux panaméricains et les organisateurs des Jeux d'été du Canada de 2013, à Sherbrooke. Les membres de notre équipe et moi-même avons rencontré à plusieurs reprises les organisateurs des Jeux panaméricains. Nous avons pu constater que certaines de nos suggestions avaient été prises en compte. Ce n'est pas la même chose que d'être impliqué directement dans un comité ayant des responsabilités administratives. Dans ce dernier cas, je me retrouverais dans une position difficile si je devais enquêter sur des plaintes par la suite.

• (1120)

Le président: Merci.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur le commissaire, je vous remercie d'être parmi nous ce matin. Je pense que c'est pour vous une bonne occasion de parler de vos préoccupations à l'égard des célébrations de 2017. Faire appel à de l'expertise, trouver des solutions et déterminer ce que veulent les Canadiens fait partie du rôle de ce comité. Dans cette optique, tout ce que vous nous apporterez sera intéressant.

Vous avez fait une belle présentation historique, ce matin. J'ai remarqué une chose en particulier. Souvent, lorsque quelque chose va bien, on n'en entend pas parler, mais quand ça va mal, c'est amplifié.

Avez-vous une idée de la proportion des choses qui vont bien par rapport à celles qui vont mal? Est-ce que 1 % des choses vont mal mais donnent l'impression que 50 % du système va mal? Faut-il considérer cela globalement et voir que beaucoup de travail se fait dans les deux langues officielles, que ça représente beaucoup d'efforts, mais que c'est tout de même désolant quand ça ne va pas bien? Quand ça va mal, c'est tellement amplifié qu'on a l'impression qu'on ne s'en sortira jamais.

M. Graham Fraser: C'est une question assez vaste. Il est toujours difficile d'aller au-delà des évaluations quantitatives pour déterminer l'effet d'une situation sur un plan qualitatif.

Je vous donne l'exemple de la fonction publique. Selon le Conseil du Trésor, entre 92 % et 93 % des postes désignés bilingues sont occupés par des personnes qui ont passé leurs examens, qui ont les qualifications linguistiques requises. Est-ce à dire que le français est aussi utilisé que l'anglais dans le milieu de travail? Ce n'est pas une question à laquelle on peut obtenir une réponse quantitative. Ça demande des évaluations plutôt qualitatives, de l'observation plutôt anthropologique dans le milieu de travail.

Je suis toujours un peu embarrassé quand on me demande si ça va de pire en pire ou de mieux en mieux. Je réponds toujours que ça dépend. On voit des améliorations dans certaines institutions, mais on observe une détérioration ou des cas qui donnent lieu à des plaintes dans d'autres institutions. Pendant une enquête, je peux difficilement en parler.

Quoi qu'il en soit, l'un des thèmes du rapport annuel est que le succès est invisible et que l'échec saute aux yeux.

M. Jacques Gourde: J'aimerais aussi vous demander ce que vous pensez d'un des legs qui resteront après les célébrations de 2017. J'aimerais que les Canadiens, et surtout les jeunes, puissent avoir la chance d'être exposés à la deuxième langue, les anglophones au français et les francophones à l'anglais. On peut le faire de différentes façons, mais connaissez-vous un moyen économique de le faire? Je pense à tout l'appareil gouvernemental. En effet, il y a plusieurs agences, comme Radio-Canada/CBC, par exemple. Connaissez-vous une façon très large de permettre à nos jeunes d'être exposés à la deuxième langue officielle?

M. Graham Fraser: C'est quelque chose qui m'a toujours intéressé. C'est en partie en raison de ma propre expérience. En effet, j'ai appris le français pendant que j'occupais un emploi d'été pour une institution fédérale. C'était dans un site historique d'archéologie, qui ferait maintenant partie de Parcs Canada.

Je pense qu'on pourrait faire un effort pour organiser des échanges dans le cadre d'emplois d'été, en donnant des bourses à des étudiants, en fournissant des occasions d'apprentissage en milieu postsecondaire. On pourrait se baser sur les expériences faites ailleurs, par exemple le programme Erasmus, en Europe. Aux États-Unis, passer la troisième année de son cours universitaire à l'étranger est quasiment une tradition. Au Canada, on pourrait organiser l'équivalent dans une institution de l'autre langue officielle.

Je pense que plusieurs façons sont possibles, mais le mieux serait de coordonner, d'organiser et d'afficher cela en tant que programme de 2017.

• (1125)

M. Jacques Gourde: Compte tenu de l'avènement des médias sociaux et des nouvelles technologies informatiques, les écoles pourraient-elles se jumeler? Je pense, par exemple, au Québec avec l'Alberta, ou à la Colombie-Britannique avec l'Ontario. Il se créerait des liens entre les jeunes. Par la suite, ils pourraient continuer à communiquer entre eux dans leur langue et ils pourraient s'appuyer. Un étudiant anglophone pourrait soutenir un étudiant francophone dans le cadre de son apprentissage du français et vice-versa.

M. Graham Fraser: Il est certain que la technologie rend tout cela très facile. Il ne faut cependant pas oublier que lorsqu'il est question des écoles primaires ou secondaires, c'est du ressort des provinces. C'est pourquoi j'ai pris soin de dire que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles devrait travailler avec les provinces et les institutions postsecondaires pour augmenter le nombre de cours.

Je souligne le rôle des institutions postsecondaires, mais je pourrais mentionner aussi que le premier commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, avait créé un jeu pour des jeunes qui s'appelaient « O Canada » et qui était disponible dans les écoles partout au pays. C'était de la vieille technologie. Il y avait un petit disque 45 tours inséré dans le paquet. Je pense qu'il existe maintenant d'autres moyens technologiques pour encourager les étudiants dans ce sens.

M. Jacques Gourde: Merci, monsieur le commissaire.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Dion.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur le commissaire, madame Charlebois, monsieur Giguère et madame Tremblay, je vous remercie. Vous avez remis un document qui est vraiment très bien fait. Il me semble que ça pointe dans deux directions. Premièrement, il faut préparer le terrain. Deuxièmement, il faudra trouver un événement symbolique, qui ne pourra probablement pas avoir le même impact qu'Expo 67 — c'est dur à battre —, mais qui s'en inspirera un peu. Ce que vous dites est très intéressant, surtout quand vous nous rappelez que ça a préparé le terrain pour la Loi sur les langues officielles.

M. Graham Fraser: Je peux en témoigner, car j'étais présent et j'ai alors été frappé par la dualité linguistique sur le site.

L'hon. Stéphane Dion: Pour ce qui est de préparer le terrain, vous avez entendu mon collègue M. Godin soulever des inquiétudes sur l'orientation du gouvernement par rapport aux langues officielles. La prochaine feuille de route va être très importante pour créer ce sentiment que nous travaillons pour le bilinguisme de notre pays au lieu de l'abandonner.

Il va y avoir beaucoup de compressions. Êtes-vous équipé pour suivre les conséquences des compressions sur les communautés de langue officielle?

M. Graham Fraser: C'est une très bonne question. Nous essayons d'être proactifs quant aux événements prévisibles. C'était le cas pour les Jeux olympiques et les Jeux panaméricains, et ça l'est maintenant pour les célébrations de 2017. Cependant, quand il y a des changements structurels, des compressions budgétaires ou des changements de direction, ça se répercute souvent un peu partout dans la structure du gouvernement fédéral, et nous sommes alors obligés de répondre de façon réactive.

Mon rôle d'ombudsman, qui consiste à enquêter sur les plaintes, comporte des obligations de confidentialité à l'égard de ces plaintes. Ce n'est pas nécessairement la façon la plus efficace d'empêcher la détérioration du système, étant donné qu'il faut d'abord qu'il y ait une plainte et que, par la suite, nous fassions une enquête en bonne et due forme, que nous communiquions les résultats à l'institution et au plaignant et que nous rédigeons un rapport final.

Prenons l'exemple des changements en matière de formation linguistique. C'est plus difficile parce qu'il y a maintenant une décentralisation de cette responsabilité parmi les ministères de même que parmi les gestionnaires à l'intérieur des ministères. Nous ne pouvons pas être partout, mais nous essayons, à l'aide de cet outil que sont nos études, de déterminer quelles ont été les répercussions de ce changement d'approche.

• (1130)

L'hon. Stéphane Dion: Je vous entends, monsieur le commissaire, mais ce que vous nous dites me donne l'impression que vous n'êtes pas équipé. Si vous ne faites que du cas par cas en réagissant aux plaintes, vous perdez la perspective d'ensemble.

Par exemple, si le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration centralise ses décisions et retire une marge de manoeuvre aux provinces, les Franco-Manitobains seront peut-être moins en mesure d'attirer des immigrants dans leur province. Or vous ne pouvez pas du tout appréhender cela. Vous n'êtes pas équipé pour le faire.

M. Graham Fraser: Ce n'est pas nécessairement une question d'équipement. C'est plutôt la nature même de l'organisation qui est en cause, ici.

L'hon. Stéphane Dion: Oui, mais le fait d'avertir le gouvernement de ce genre de problème avant qu'il ne se produise ne fait-il pas partie de votre mandat?

M. Graham Fraser: Oui, et je fais de mon mieux pour remplir ce mandat. J'essaie d'être aussi proactif que possible.

L'hon. Stéphane Dion: C'est une inquiétude énorme qui a d'ailleurs inspiré le Rapport du Parti libéral du Canada, complémentaire au rapport du Comité permanent des langues officielles sur l'évaluation de la Feuille de route. La traçabilité des fonds pose vraiment problème, ce qui, pendant une période de compressions budgétaires, peut frapper de plein fouet de nombreux services. Comme vous le dites, ça pourrait instaurer un très mauvais esprit d'ici 2017.

Concernant vos deux recommandations, qui sont d'ailleurs reprises dans le rapport complémentaire du Parti libéral, avez-vous eu l'occasion de vous asseoir avec le ministre pour voir si le gouvernement était intéressé à doubler le nombre de jeunes Canadiens qui participent chaque année à des échanges linguistiques, de même qu'à lancer une véritable négociation avec les provinces pour qu'elles renforcent le français non seulement dans les écoles d'immersion, mais aussi dans les écoles ordinaires? À l'ouest de l'Ontario, il n'y a aucune obligation en ce sens.

Le gouvernement semble-t-il intéressé à réagir favorablement à ces deux recommandations?

M. Graham Fraser: Dans le cadre du dépôt du rapport annuel, j'ai rencontré le ministre — ainsi que d'autres ministres, comme je le fais chaque année — pour l'informer de ces recommandations. Cependant, c'était vraiment un premier aperçu. Je n'ai pas assisté à d'autres rencontres depuis. Le gouvernement ne nous a pas indiqué s'il acceptait ou refusait ces recommandations.

L'hon. Stéphane Dion: Le commissariat tient-il un registre de ses recommandations et de la façon dont elles sont acceptées ou refusées par le gouvernement au fil des années?

M. Graham Fraser: Oui, et je pense que c'était à votre demande que nous l'avons fait.

M. Sylvain Giguère (commissaire adjoint, Direction générale des politiques et des communications, Commissariat aux langues officielles): Il y a deux ou trois semaines, nous avons envoyé au président une copie du suivi des recommandations des trois dernières années.

Évidemment, il est trop tôt pour faire un suivi. Obtenir une réaction prend un certain temps.

L'hon. Stéphane Dion: Monsieur le président, est-ce que nous pourrions avoir accès à ce registre?

[Traduction]

Le président: Nous allons vérifier. Je ne crois pas que nous l'ayons reçu.

L'avez-vous envoyé au greffier du comité ou à mon bureau?

M. Sylvain Giguère: Nous l'avons envoyé à votre bureau.

Le président: Je vais vérifier auprès de mon personnel et faire en sorte qu'il soit distribué aux membres du comité.

Merci.

[Français]

Merci, monsieur Dion.

Monsieur Trottier, vous avez la parole.

M. Bernard Trottier (Etobicoke—Lakeshore, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les représentants du commissariat d'être parmi nous ce matin. Encore une fois, c'était une belle allocution. Elle a très bien mis en contexte ce que nous essayons de faire dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire.

Monsieur le commissaire, j'aimerais entendre vos commentaires sur le recensement publié récemment et sur l'analyse de Statistique Canada démontrant que la population francophone à l'extérieur du Québec se porte tout de même assez bien. On note que certaines forces sont impossibles à négliger, par exemple la natalité et l'immigration en provenance de plusieurs pays.

Est-ce que ça va influencer la façon dont nous allons célébrer le 150^e anniversaire? À Toronto, ça se voit dans les rues. Les immigrants viennent d'une multitude de pays. Même la population francophone est de plus en plus constituée d'immigrants d'origine africaine. Cette nouvelle vague d'immigrants francophones va-t-elle influencer la façon dont nous allons célébrer la francophonie au Canada?

• (1135)

M. Graham Fraser: Ma réaction au recensement était plutôt positive, étant donné que, comme vous le dites, il y a eu une augmentation du nombre de francophones à la fois hors Québec et au Québec. Ceux qui aiment raconter des histoires négatives après chaque recensement ont eu, cette fois, plus de difficulté à dire que c'était la fin du français à l'extérieur du Québec et que le français était menacé de façon fondamentale. À vrai dire, il y a une certaine stabilité et même une croissance dans les communautés.

Concernant la diversité du pays et l'immigration, je crois qu'on ne peut pas accueillir 250 000 nouveaux arrivants au Canada chaque année et maintenir le même pourcentage de personnes qui ont l'anglais ou le français comme langue maternelle. C'est une question de mathématiques. Cependant, ces anniversaires sont d'autant plus importants pour raconter l'histoire canadienne à ceux qui ne l'ont pas vécue ni apprise à l'école. Je pense que le domaine de l'histoire publique, si je puis dire, devient de plus en plus important pour notre pays, qui est un pays d'accueil et d'immigration.

Il devient plus important pour les institutions de la minorité d'avoir une certaine visibilité. J'ai lu la transcription du témoignage d'Anthony Wilson-Smith, président de l'Institut Historica-Dominion, qui disait devant ce comité qu'il entendait plus parler russe que français à Toronto. C'est un individu qui parle un français châtié. Pourtant, à Toronto, il y a plusieurs institutions francophones regroupées autour de Yonge et College. Je pense qu'il importe de cibler ces institutions, d'avoir une espèce de masse critique d'institutions francophones qui pourraient même avoir une influence sur les cafés et les lieux publics autour.

Certaines raisons historiques expliquent pourquoi les communautés francophones au Canada, à l'extérieur du Québec, sont plutôt invisibles. Entre autres, il y a eu des vagues de populations qui sont arrivées à des époques différentes, et une certaine hostilité s'est fait ressentir à une époque. Même quand les communautés francophones sont quasiment majoritaires, il y a très peu d'affichage et de proclamations publiques. Un des défis est de faire en sorte que ces lieux publics, ces institutions et ces communautés soient plus visibles. Quand l'immigrant francophone provenant du Mali, de la Côte d'Ivoire ou du Sénégal arrive à Toronto, il devrait pouvoir voir qu'il y a des centres communautaires francophones et qu'on accorde une visibilité au français dans certaines parties de la ville.

• (1140)

M. Bernard Trottier: En même temps, on ne veut pas les mettre dans des ghettos.

M. Graham Fraser: Non, non. Je pense qu'il est possible de donner plus de visibilité aux ressources communautaires francophones qui existent à Toronto. De toute façon, les prix des maisons à Toronto font en sorte que les immigrants francophones qui arrivent cherchent un logement un peu partout. Ils n'ont pas le luxe d'arriver tous en même temps et de s'établir dans la même communauté.

M. Bernard Trottier: Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Lauzon, vous avez la parole.

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue, monsieur Fraser. Vous êtes un invité régulier, ce qui est bien, parce que vous avez beaucoup d'information dont nous avons besoin.

Il est beaucoup plus facile d'apprendre une langue quand on est jeune. C'est un fait accepté. Vous recommandez de suggérer au ministre d'encourager les provinces à offrir plus d'enseignement bilingue au niveau postsecondaire et à augmenter le nombre de tels programmes qui sont offerts aux étudiants du niveau secondaire.

Pourquoi n'avez-vous pas suggéré que cela commence plus jeune, à l'école primaire?

M. Graham Fraser: Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, je pense que l'éducation, aux niveaux primaire et secondaire, constitue un terrain jalousement défendu par les provinces. C'est une compétence provinciale, tandis que pour le niveau postsecondaire, pour la recherche, les bourses, et ainsi de suite, on accepte généralement une collaboration avec le fédéral.

La deuxième raison est que je vois une certaine cascade d'influence du gouvernement fédéral sur les universités. En effet, le gouvernement et les sous-ministres jouent un rôle de recruteurs en envoyant le message selon lequel le gouvernement, en tant que plus grand employeur au Canada, a besoin d'employés bilingues. Cela peut amener les universités à envoyer le message aux écoles secondaires selon lequel elles valoriseront le français ou l'anglais dans les institutions francophones.

Un des problèmes est qu'en neuvième année en Ontario, le taux de décrochage du français est énorme, du fait que cela cesse d'être obligatoire. Comme M. Dion l'a mentionné, à l'ouest de l'Ontario, il n'y a aucune obligation. Il y a donc du décrochage.

Un étudiant du secondaire m'a expliqué que son professeur avait dit qu'à la fin du secondaire, les étudiants devraient choisir de se soumettre à l'examen de français de base au lieu de l'examen d'immersion, parce qu'il était plus facile. Ainsi, ils auraient une meilleure note. Selon lui, les universités ne regardent que le chiffre lors de l'évaluation des demandes d'admission. Je pense que c'est une incitation à la médiocrité. Les universités devraient regarder le bassin des candidats et considérer ceux qui ont pris des cours plus difficiles comme des candidats importants.

En fait, de plus en plus, on voit des universités reconnaître l'importance de ce bassin d'étudiants en immersion et même faire de la concurrence. On a, par exemple, des programmes pour les attirer à l'Université d'Ottawa. Le Collège Glendon, sur le campus de l'Université York, mène une campagne de recrutement d'étudiants en immersion.

Cependant, trop d'universités regardent seulement les chiffres. Cela ne les préoccupe pas. D'autres ne voient pas la nécessité d'offrir ces occasions aux étudiants, car elles se disent que le gouvernement fédéral s'en occupera s'il les engage comme employés.

• (1145)

M. Guy Lauzon: Je m'excuse de vous arrêter ici, mais j'ai beaucoup de questions et peu de temps.

M. Graham Fraser: Désolé, je parle trop.

M. Guy Lauzon: Un des témoins que nous avons reçus lors des dernières semaines a laissé entendre que tous les événements liés au 150^e anniversaire de la Confédération, partout au pays, devraient être complètement bilingues. Que pensez-vous de cette suggestion?

M. Graham Fraser: Je pense que cela dépend de la nature des célébrations. Lors du 125^e anniversaire, il y avait...

M. Guy Lauzon: Elle a dit que, partout au pays, chaque célébration devrait être complètement bilingue.

M. Graham Fraser: Laissez-moi terminer.

Dans le cas des célébrations du 125^e anniversaire, un programme encourageait les gens à organiser des fêtes de quartier. Je ne pense pas qu'on devrait imposer ce genre de règles dans le cas d'une fête de quartier, que ce soit dans un quartier francophone ou dans un quartier foncièrement anglophone.

On peut faire la distinction entre deux sortes de célébrations. Si le fédéral appuie financièrement l'événement et qu'il y a une entente signée par Patrimoine canadien, une clause linguistique est nécessaire. S'il s'agit d'une célébration locale, dans le quartier d'une ville, et que ce sont les gens qui ont pris l'initiative de l'organiser, c'est autre chose. Je pense qu'il en va différemment pour les événements de grande envergure chapeautés et financés par le gouvernement fédéral.

Le président: Merci.

Madame Michaud, vous avez la parole.

[Traduction]

En fait, non, c'est M. Benskin.

M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD): Je vous prie d'excuser ma voix défaillante aujourd'hui. Je vais tenir le coup.

Merci à tous d'être ici, madame Charlebois, monsieur Giguère, madame Tremblay et, bien sûr, monsieur Fraser.

J'aimerais aborder un certain nombre de sujets et je dispose de très peu de temps.

Dans votre exposé, vous avez parlé des bonnes choses qui sont passées inaperçues en matière de dualité linguistique. Parallèlement,

mes collègues, M. Godin et M. Dion, se sont dit inquiets de l'orientation que prend le gouvernement actuel en fermant la station de recherche et de sauvetage, entre autres. Une des autres choses qu'on a pratiquement passées sous silence a été la fermeture de la bibliothèque de l'Institut Maurice-Lamontagne, la seule bibliothèque francophone qui traite...

M. Graham Fraser: Des sciences de la mer.

M. Tyrone Benskin: ... des sciences de la mer.

Ce qui me préoccupe à cet égard, c'est qu'on semble négliger les conséquences de cette mesure, non pas sur le plan financier, mais sur le plan sociopolitique. Même pour moi, qui suis anglophone, c'est comme si on disait haut et fort: « Vous n'avez pas d'importance ».

La fermeture de la seule station francophone de recherche et de sauvetage signifierait pour moi, si j'étais francophone, et même comme anglophone, que je n'ai pas d'importance. On peut donner le même sens à la fermeture de cette bibliothèque, une ressource francophone spécialisée dans les sciences de la mer. C'est très préoccupant pour moi. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

J'aimerais aussi vous entendre sur une question à l'opposé de cela, qui passe également inaperçue, je crois.

Un certain nombre de témoins originaires de l'Ouest nous ont parlé récemment des familles qui font la file pour envoyer leurs enfants dans des écoles d'immersion. Or, les ressources sont insuffisantes. Dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire, que diriez-vous si nous mettions en place un programme qui permettrait à des enseignants des régions francophones — de l'Acadie et du Québec — d'aller dans l'Ouest et de combler les besoins en immersion? Non seulement ils pourraient apporter leurs connaissances de la langue, mais ils pourraient aussi faire connaître la culture francophone aux enfants d'âge préscolaire et à ceux de niveaux supérieurs.

• (1150)

Le président: Permettez-moi de dire une chose. Je veux bien qu'on pose des questions sur

[Français]

le centre de sauvetage ou les bibliothèques, par exemple.

[Traduction]

Toutefois, les questions doivent être liées d'une façon quelconque aux célébrations de 2017. Alors faites ce lien.

M. Tyrone Benskin: Eh bien, ma question a trait à la façon dont nous allons célébrer 2017...

Le président: Très bien, pourvu que ce soit dans ce contexte.

M. Tyrone Benskin: ... alors que nous disons: « Vous n'avez pas d'importance ».

Le président: Je veux bien que l'on pose ce genre de question...

M. Tyrone Benskin: Voilà.

Le président: ... si elle est liée à l'étude. Notre analyste cherche à obtenir de l'information et des réponses qui l'aideront à rédiger le rapport pour que nous puissions...

M. Yvon Godin: J'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y, monsieur Godin.

M. Yvon Godin: Je crois que c'est important. Nous allons célébrer 2017 et nous sommes en train de perdre une importante institution. Si nous célébrons la Confédération du Canada, nous devons dire la vérité sur ce qui se passe. Je ne crois pas que les contribuables doivent perdre de l'argent dans des célébrations alors que des institutions disparaissent ici et là, et c'est toujours du même bord. Nous perdons présentement et il faut le dire, surtout en présence du commissaire. Je crois que c'est très important.

[Français]

Le président: Je suis d'accord.

Merci.

M. Yvon Godin: Merci.

[Traduction]

Le président: Si les questions s'inscrivent dans ce contexte, ce sont de bonnes questions. Je ne permettrai pas que l'on pose des questions isolées, qui n'ont aucun lien avec 2017. Dans ce contexte, les questions sont pertinentes.

[Français]

Monsieur Fraser, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Graham Fraser: Très brièvement, j'ai visité l'Institut Maurice-Lamontagne. Les gens sont très inquiets. C'était avant l'annonce de la décision. Lorsque la décision a été annoncée, nous avons reçu un certain nombre de plaintes. Nous menons des enquêtes à leur sujet. Lorsqu'il y a eu la fermeture...

Permettez-moi de revenir en arrière. Dans le cadre des discussions qui ont mené au plan d'action pour la réduction du déficit, j'ai répété à maintes reprises aux ministres, aux sous-ministres, à votre comité, que je redoutais que ces compressions aient des conséquences imprévues. J'ai rappelé ce qui s'est passé en 1995, lorsqu'on a fermé le collège militaire royal de Saint-Jean. Près de 25 ans plus tard, on peut encore sentir les effets négatifs de cette mesure sur le recrutement, la formation des officiers, la capacité des Forces canadiennes de respecter leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles. J'étais préoccupé, même avant l'annonce de certaines mesures. Nous menons une enquête sur celles-ci, et je ne vais pas commenter dans le détail une mesure en particulier.

Quant à l'idée de permettre à des enseignants de participer à des échanges, je crois que ce serait fantastique. J'ai toujours eu du mal à comprendre pourquoi c'est plus facile pour un enseignant de l'Ontario de faire un échange avec un enseignant de l'Australie qu'avec un enseignant du Québec.

Il existe un programme qui connaît beaucoup de succès et qui permet à un enseignant en Australie et un enseignant en Ontario, et probablement d'autres provinces, d'échanger leurs maisons ainsi que leurs postes d'enseignant pendant une année scolaire. Le seul coût, c'est le billet d'avion. Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas possible de faire le même type d'échange, de personne à personne, et d'utiliser les ressources linguistiques que nous avons parmi les enseignants de l'ensemble du pays pour l'enseignement de l'autre langue officielle.

Le président: Merci.

Monsieur Chisu.

M. Corneliu Chisu (Pickering—Scarborough-Est, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Français]

Je veux également remercier les témoins.

[Traduction]

Merci beaucoup de comparaître devant notre comité.

J'ai vu les progrès que le Canada a réalisés dans la promotion de la dualité linguistique. Je comprends également que le gouvernement fédéral est officiellement bilingue et que nous avons une province officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick. En fait, j'étais au Nouveau-Brunswick lorsqu'il a reçu la désignation officielle de province bilingue. Je faisais mon entraînement militaire là-bas.

À votre avis, quelle approche devrions-nous adopter pour expliquer aux gens que notre dualité linguistique est un énorme avantage, et non une chose que l'on impose artificiellement? Comment peut-on transmettre ce message à l'occasion du 150^e anniversaire de la Confédération en 2017? Parler une autre langue est un avantage. Je peux vous le dire puisque je suis bilingue — en hongrois et en roumain —, et j'ai une connaissance du français. C'est très important de parler une autre langue, et nous avons ainsi une occasion en or de communiquer avec plus de gens.

De plus, comment pouvons-nous amener les nouveaux et les anciens immigrants à embrasser notre dualité linguistique avec enthousiasme alors qu'ils voient le bilinguisme obligatoire comme un obstacle à l'accès aux emplois dans les institutions fédérales? Quelle serait votre recommandation à cet égard? Comment pouvons-nous tenir compte de l'obstacle ainsi perçu dans les célébrations de 2017, qui n'est pas vraiment un obstacle? L'accès à des emplois peut inciter une personne à apprendre les deux langues.

• (1155)

M. Graham Fraser: Je crois qu'il y a un certain nombre d'éléments.

Je dirais une chose. Je crois que, dans une grande mesure, beaucoup plus qu'à l'époque où la Loi sur les langues officielles a été adoptée, en 1969, les Canadiens voient le bilinguisme comme un atout. On n'entend plus les gens huer lorsque l'hymne national est chanté dans les deux langues, comme c'était le cas dans les moments de tension qu'on a connus par le passé, par exemple au Maple Leaf Gardens en 1976. Il n'y a plus ce genre d'hostilité ouverte lorsque les deux langues sont utilisées.

Les sondages montrent — et nous en avons fait mention dans notre rapport annuel cette année — que la dualité linguistique du Canada reçoit de plus en plus d'appui. L'une des choses qui m'a frappé lors des réunions que j'ai eues ou des forums que nous avons organisés avec des immigrants, c'est qu'un grand nombre d'entre eux ont été attirés par le Canada parce qu'ils aimaient l'idée que le Canada ait deux langues officielles.

On voit des familles immigrantes qui tiennent à ce que leurs enfants apprennent les deux langues officielles. Ces gens ont le sentiment de pouvoir ainsi affirmer leur canadienité, en apprenant les deux langues officielles ou en veillant à ce que leurs enfants puissent le faire.

En ce qui a trait aux emplois, il faut signifier clairement que le bilinguisme n'est pas une exigence d'embauche dans la fonction publique fédérale, que la connaissance des deux langues officielles n'est pas essentielle pour 60 p. 100 des emplois dans la fonction publique fédérale. Les personnes qui travaillent pour le gouvernement fédéral doivent être bilingues pour un nombre relativement limité de raisons: servir le public à un comptoir ou dans un bureau là où le nombre le justifie; être en mesure de gérer des employés qui ont le droit de travailler dans la langue de leur choix dans une région désignée bilingue, comme au Nouveau-Brunswick, dans certaines parties du Québec, dans la région de la capitale nationale et dans certaines parties de l'Est et du Nord de l'Ontario; et être capable de donner un briefing à un ministre. Les ministres ont, bien entendu, le droit de demander à recevoir un briefing en français, et le système a l'obligation de s'assurer que des fonctionnaires de niveau supérieur peuvent le faire. Enfin, il importe que les fonctionnaires de niveau supérieur comprennent le pays dans son ensemble. Soixante pour cent des emplois fédéraux, tous types confondus, ne répondent pas à ces critères.

• (1200)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Chisu, et merci, monsieur Fraser, d'avoir présenté votre témoignage aujourd'hui et d'avoir répondu aux questions des membres du comité. Nous vous sommes reconnaissants de nous faire part de vos commentaires sur les célébrations de 2017.

Nous allons suspendre brièvement nos travaux pour permettre à notre prochain groupe de témoins de prendre place et aux membres du comité de faire une pause.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

[Français]

Le président: Nous continuons notre séance du Comité permanent des langues officielles.

Pour la deuxième heure, nous avons avec nous Mme Saint-Pierre et M. Dubeau, de la Fédération culturelle canadienne-française, ainsi que M. Racine, de la Fédération des aînés et aînés francophones du Canada.

Je vous souhaite la bienvenue.

Nous allons commencer par les représentants de la Fédération culturelle canadienne-française.

• (1210)

M. Éric Dubeau (directeur général, Fédération culturelle canadienne-française): Bonjour. Bon appétit.

Je me nomme Éric Dubeau. Je suis directeur général de la Fédération culturelle canadienne-française. Je suis en compagnie de Simone Saint-Pierre, notre chef des communications. Nous vous remercions de nous avoir convoqués à ces audiences.

La FCCF est un organisme national dont la mission est de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes. Elle réunit des représentants de regroupements nationaux en théâtre, en édition, en chanson-musique, en arts médiatiques, en arts visuels, un regroupement de réseaux de diffusion des arts de la scène et une alliance des radios communautaires, ainsi que des représentants de 11 provinces et territoires du Canada voués au développement culturel de la francophonie canadienne. La FCCF regroupe 22 membres, en tout et pour tout, et parle au nom de quelque 3 000 artistes et 150 organismes artistiques et de développement culturel qui

oeuvrent dans plus de 250 communautés francophones et acadiennes partout au Canada.

Les arts et la culture doivent être au cœur des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada. En effet, l'artiste, par sa créativité et par son oeuvre, contribue à valoriser, à interroger, à faire valoir et évoluer la culture et à la rendre vivante et contemporaine. Le travail des artistes et des organismes artistiques et culturels contribue grandement à la cohésion sociale et facilite le dialogue interculturel, puisque les arts et la culture expriment à la fois nos émotions, nos pensées et nos valeurs. L'un des objectifs des festivités du 150^e anniversaire est de resserrer les liens entre toutes les composantes du tissu social canadien. Les artistes peuvent assurer le succès des célébrations en ce sens.

Nous avons lu avec intérêt le rapport que le Comité permanent du patrimoine canadien a rendu public en septembre. Somme toute, nous appuyons les recommandations du rapport en matière d'arts et culture. Notamment, nous appuyons le gouvernement dans sa volonté de collaborer avec les provinces et territoires afin de maximiser l'effet levier de ses investissements. Mais nous tenons aussi à préciser que les investissements ponctuels que recommande le rapport auront moins d'effets que des appuis plus soutenus.

Vu l'envergure de l'anniversaire que nous fêterons ensemble en 2017, il nous semble de mise que les activités entourant le 150^e anniversaire de la Confédération ne soient pas uniquement ponctuelles et éphémères, telle la tournée d'un spectacle concept ou d'une exposition thématique. Il nous apparaît aussi opportun que les investissements favorisent la mise sur pied de projets plus structurants ayant des effets plus durables. Par exemple, il serait avantageux que le gouvernement puisse appuyer des échanges d'artistes de divers coins du pays par la mise sur pied de résidences d'artistes durant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, et qui culmineraient lors du 150^e anniversaire. Ou encore, on pourrait imaginer, au cours des prochaines années, la commande d'une série de nouvelles oeuvres qui seraient dévoilées ou qui feraient l'objet de performances tout au long de 2017 et pendant plusieurs années par la suite. Cette approche plus longitudinale multiplierait les effets positifs des investissements du gouvernement, au profit de tous les Canadiens.

Nous avons été interpellés par les propos du ministre Moore, cités dans le rapport du comité, qui confirme que les agences de portefeuille de son ministère s'engageront dans les festivités. Comme vous le savez peut-être déjà, la FCCF est signataire d'un document qui s'appelle l'Entente sur le développement des arts et de la culture dans la francophonie canadienne. Outre la FCCF, cette entente lie six signataires fédéraux: Téléfilm Canada, le Conseil des arts du Canada, le Centre national des arts, Patrimoine canadien, l'Office national du film et la Société Radio-Canada. Selon nous, non seulement il serait à propos que chacune de ces agences participe aux célébrations du 150^e anniversaire, mais chacune devrait avoir l'obligation d'investir au moins 15 % des montants qu'elle consacrerait aux célébrations à des activités menées par des artistes ou des organismes artistiques et culturels de la francophonie canadienne.

Nous sommes convaincus que tous les organismes artistiques et culturels de notre francophonie canadienne doivent être considérés, à même titre que les agences culturelles fédérales, comme des partenaires incontournables des célébrations. En effet, ces organismes sont les mieux placés, tant par leur programmation continue que par de projets spéciaux ponctuels, pour s'assurer que des actions concrètes sur le terrain mobilisent les Canadiens partout au pays. Pour ce faire, les organismes devront recevoir des appuis suffisants non seulement à l'occasion du 150^e anniversaire, mais d'ici lors aussi. Nous invitons le gouvernement à prévoir les mécanismes et les moyens nécessaires en ce sens.

Une autre façon d'assurer un bon rendement de vos investissements dans le cadre de ces festivités, c'est de s'assurer que ceux-ci favorisent l'accès des citoyens à des activités artistiques et culturelles dans des espaces culturels haut de gamme. Investir dans les infrastructures culturelles, c'est assurer un héritage culturel permanent aux Canadiens. Comme précisé dans le rapport du comité, le Centre national des arts fut créé en 1967, lors des festivités du centenaire de la Confédération, et encore aujourd'hui, 45 ans plus tard, des milliers de Canadiens profitent de cette institution culturelle de classe mondiale chaque année.

• (1215)

Dans le rapport du comité, il est également question de mettre à profit des festivals et des événements à grand déploiement pour que ceux-ci organisent des occasions de rassemblement festif. Les rapprochements entre les festivals de diverses régions du pays au moyen d'échanges de programmation pourraient faciliter la collaboration entre les organisateurs d'événements locaux issus des CLOSM et des événements d'envergure nationale. On pourrait ainsi mieux découvrir la diversité des talents issus des CLOSM lors d'événements partout au pays.

Pour faire en sorte que les projets rassembleurs que porteront les diverses organisations puissent se réaliser et pour s'assurer que les artistes et organismes artistiques et culturels des CLOSM ne seront pas en reste, les mécanismes d'appui devront établir, de façon limpide, les obligations des divers organisateurs en matière de langues officielles. Cela nous fera plaisir, le temps venu, de travailler avec les responsables pour concevoir des programmes qui pourront favoriser et soutenir la participation de nos artistes et organismes artistiques. Sachez d'ailleurs que dans l'éventualité où le gouvernement donnerait suite à une des recommandations du comité qui propose la constitution d'une société ou d'un organisme indépendant responsable des célébrations, cela nous ferait plaisir d'occuper un siège au sein de cette instance.

Pour conclure, et en réponse aux préoccupations du ministre Moore qui semble craindre que le financement des manifestations artistiques ne laisse pas de traces pour les générations à venir, j'aimerais donner la parole à un artiste visuel et auteur de la francophonie canadienne, Pierre Raphaël Pelletier. En effet, il a écrit ceci:

Toute création artistique se doit de transformer à tout jamais notre espace [folklorique] en un nouveau territoire d'échanges, en un espace d'interactions intimes qui fait de chaque vie qui s'y prête, qui s'y voue, une formidable entreprise de libération, source et fondement de toute culture authentique [...]

Nous sommes persuadés que toutes les manifestations artistiques et culturelles auxquelles les Canadiens auront accès grâce à la commémoration du 150^e anniversaire de la Confédération s'inscriront à jamais dans le code génétique de la nation. Les œuvres, les performances et les infrastructures créées dans le cadre de ces festivités seront donc des legs d'une grande richesse pour les générations futures.

Je vous remercie de votre écoute. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Dubeau.

Monsieur Racine, vous avez la parole.

M. Jean-Luc Racine (directeur général, Fédération des aînées et aînés francophones du Canada): Merci, monsieur le président.

Au nom du président de la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada, M. Michel Vézina, qui ne pouvait être présent aujourd'hui, je tiens à vous remercier d'avoir invité la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada à comparaître dans le cadre de votre étude sur le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne.

La Fédération des aînées et aînés francophones du Canada représente environ 27 000 aînés membres au pays, qui se retrouvent naturellement dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens, sauf le Québec.

Nous sommes particulièrement fiers que vous ayez invité ainsi les aînés francophones qui ont énormément contribué à bâtir notre pays et qui, par leur ardeur au travail, leurs convictions et leur identité, ont façonné nos communautés et ont fait du Canada un si grand pays.

Le 6 novembre dernier, vous avez reçu les représentants de la Fédération des communautés francophones et acadienne. Ils ont proposé de faire du 150^e anniversaire une occasion de développer une vision de partage, d'échange et de dialogue entre les différentes composantes du Canada. La Fédération des aînées et aînés francophones du Canada s'inscrit dans le même mode de pensée que la FCFA.

La dualité linguistique et la diversité culturelle sont reconnues par le gouvernement et par les Canadiens et les Canadiennes comme des valeurs importantes de notre pays. Le Canada se doit donc, dans le cadre de ces festivités, d'offrir aux Canadiens et Canadiennes des occasions uniques de raviver ces valeurs, de partager et d'échanger sur des expériences communes et de rappeler les différentes étapes de notre parcours commun et collectif.

Il est important de rappeler les grands jalons de notre histoire commune, d'expliquer comment les trois peuples fondateurs du Canada, c'est-à-dire les Premières Nations, les francophones et les anglophones, ont contribué à la construction de notre identité nationale, et comment l'ajout des communautés culturelles a su enrichir cette identité. Il est très important de profiter de ces festivités pour démontrer également à quel point cette diversité a su faire des Canadiens et Canadiennes un peuple tolérant, ouvert sur les différences et ouvert sur le monde. Il faut également démontrer que ces peuples fondateurs se sont enracinés partout au pays et que, entre autres, la francophonie a pris son essor, non seulement au Québec, mais au sein de nombreuses communautés partout au pays.

Le Canada est certes un pays tourné vers l'avenir. Or, le Canada doit également profiter de cette occasion pour se rappeler et ne jamais oublier les peuples et les citoyens et citoyennes qui ont bâti ce pays. Un pays qui perd de vue les spécificités qui ont conduit à sa construction identitaire est un pays qui sera toujours en recherche et qui aura toujours de la difficulté à se définir. Pour les communautés francophones et acadiennes, le 150^e anniversaire est donc une occasion unique pour que l'on cesse enfin de nous voir uniquement comme des minorités et que l'on nous voie plutôt comme des collectivités de citoyens à part entière qui ont contribué et qui contribuent encore à la vigueur du pays.

Maintenant, voyons comment cela pourrait se traduire concrètement.

Quand on parle de se rappeler de notre histoire, il faut que celle-ci se manifeste de façon vivante. Or, quoi de mieux que de faire appel à la mémoire collective des citoyens et citoyennes qui ont bâti ce pays? Pourquoi ne pas donner la chance aux aînés et à l'ensemble des citoyens Canadiens, en 2017, de se raconter, de partager, d'échanger et d'expliquer de quelle façon ils ont contribué à façonner ce beau pays?

Nous recommandons ici la tenue, au cours des prochaines années, de quatre activités qui s'inscrivent dans la perspective des langues officielles.

La première activité que nous proposons serait la diffusion d'un recueil national sous le thème « 150 ans d'exploits de la part des Canadiens et des Canadiennes ». On pourrait ainsi organiser un concours national où les Canadiens et Canadiennes seraient invités à présenter de courts récits décrivant des exploits réalisés par des citoyens et citoyennes qui ont contribué à bâtir nos collectivités et nos communautés au pays. Les meilleurs textes pourraient être ensuite regroupés dans un recueil ou sur un site Internet accessibles à un grand nombre de Canadiens. Il serait primordial que ce recueil traduisse les réalités de nos trois peuples fondateurs, soient les Premières Nations, les francophones et les anglophones. Il serait aussi important de s'assurer de bien représenter les communautés culturelles qui ont le français ou l'anglais comme première langue officielle parlée.

•(1220)

Nous proposons une deuxième activité qui pourrait être intéressante. Certains aînés ou citoyens ont de la difficulté à s'exprimer par écrit. Ils pourraient donc le faire par vidéo. Il y aurait des capsules vidéo, toujours sous le même thème. En vertu du même principe que le recueil national, on pourrait inviter les milieux associatifs à rejoindre les Canadiens et les Canadiennes qui se sentent moins à l'aise d'écrire et à les inviter à livrer un témoignage sur leurs exploits de façon audiovisuelle. Les meilleures capsules vidéo pourraient faire partie d'une vidéo nationale ou être présentées sur un site internet, un DVD ou même faire l'objet de plusieurs émissions de télévision qui relateraient les grands exploits de nos concitoyens.

Une troisième initiative nous apparaît intéressante: il s'agit d'initiatives intergénérationnelles favorisant des échanges et le partage entre des individus des trois peuples fondateurs au Canada. La Fédération des aînés et aînés francophones du Canada travaille déjà avec l'Association canadienne des professeurs d'immersion. On tente de développer des projets intergénérationnels entre aînés francophones et des jeunes du milieu de l'immersion. Nous croyons qu'on pourrait davantage promouvoir de telles initiatives dans le cadre des festivités du 150^e anniversaire de la Confédération. On pourrait ainsi encourager des initiatives d'échange entre les aînés francophones et des jeunes en immersion, ou entre des jeunes francophones et des aînés des Premières Nations. Le 150^e anniversaire de la Confédération doit être une occasion de rapprochement entre des individus de différentes générations provenant des trois peuples fondateurs de notre pays.

Une quatrième activité nous paraît intéressante: on pourrait tenir un sommet national afin de souligner la contribution des aînés à l'histoire canadienne et à la construction de notre pays. Ce sommet, qui se tiendrait en 2017, regrouperait un grand nombre d'aînés partout au pays, représentant les Premières Nations, les francophones et les anglophones. Ce sommet serait l'occasion de célébrer ensemble les grandes réalisations de notre pays et la contribution exceptionnelle de nos citoyens, et aussi de se projeter dans l'avenir afin de

tracer les orientations d'un plus grand rapprochement entre les différents peuples fondateurs au cours des prochaines décennies.

Enfin, pour terminer, nous aimerions soumettre une cinquième recommandation ou, si vous préférez, initiative: nous proposons que le programme Nouveaux Horizons pour les aînés étende ses critères à partir de 2015 pour permettre aux groupes d'aînés intéressés à faire valoir leur contribution à la société canadienne de se manifester pleinement et de présenter des propositions qui vont dans le sens des quatre projets que nous avons proposés. Plusieurs des critères du programme Nouveaux Horizons pour les aînés vont déjà en ce sens, mais il serait important de préciser et d'orienter davantage les critères pour faire des festivités du 150^e anniversaire de la Confédération un événement mémorable, dont nous allons nous souvenir pendant de nombreuses années.

Voilà donc quelques idées qui permettraient de faire du 150^e anniversaire de la Confédération l'occasion par excellence de célébrer nos valeurs partagées, incluant la dualité linguistique.

Je vous remercie de votre attention. Je suis disposé à répondre à vos questions.

•(1225)

Le président: Merci.

Madame Michaud, c'est à vous.

Mme Élane Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Bienvenue à tous. Je vous remercie d'être ici.

J'ai quelques petites questions. Parlons des investissements nécessaires pour être vraiment prêts pour 2017 et avoir certaines activités qui vont culminer en 2017. M. Dubeau, notamment, nous a fait part de cela.

Pourriez-vous nous préciser quelle chronologie des investissements vous aimeriez voir pour en arriver là?

M. Éric Dubeau: On n'a certainement pas procédé à une évaluation raisonnée ou approfondie des besoins. Intuitivement, je peux vous dire que je trouve intéressant que dans nos témoignages nous préconisons tous les deux une approche plus longitudinale. Il serait dommage que les seuls investissements qui permettraient de marquer le 150^e anniversaire de la Confédération se fassent au cours de l'année financière 2016-2017. Il faudrait que la vision soit plus prolongée et culmine au cours de l'année 2017. D'ici là, toute une série de développements et de suivis devront s'effectuer. Je pense, par exemple, à des moments qui seraient opportuns pour de tels investissements. J'imagine que le renouvellement de la Feuille de route pour la dualité linguistique pourrait constituer une telle occasion.

Présentement, une série de programmes sont à réviser au ministère du Patrimoine canadien. Ils seront évalués au cours de la prochaine année. Il s'agit, entre autres, du Fonds du Canada pour la présentation des arts et du Fonds du Canada pour les espaces culturels, si ma mémoire est bonne. Les deux programmes permettraient de favoriser le rayonnement accru des artistes partout au pays et des investissements en matière d'infrastructures culturelles, comme nous le soulignons dans notre mémoire.

Mme Élane Michaud: Je vous remercie.

En ce qui concerne ce débat, je pense que nous en sommes tous à un stade plutôt intuitif, étant donné qu'aucun comité n'a été créé. C'est un stade très préliminaire, mais vous semblez avoir des idées relativement précises.

Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Racine?

M. Jean-Luc Racine: Il serait peut-être déjà possible de réaménager certains programmes existants, par exemple le programme Nouveaux Horizons. Si nous voulons des célébrations de grande envergure, il va peut-être falloir bonifier des programmes existants et ajouter d'autres programmes. Expo 67, à Montréal, est restée dans la mémoire collective. Ça a demandé un certain investissement, mais les gens s'en souviennent toujours, 50 ans plus tard. Je pense qu'il faudrait opter pour une approche semblable, s'assurer que ces événements auront un impact et faire en sorte que les Canadiens s'en souviennent pendant très longtemps.

Mme Éloïse Michaud: Merci.

Monsieur Racine, vous nous avez parlé plus tôt de certains projets intergénérationnels qui étaient envisagés ou planifiés. Pouvez-vous nous donner quelques exemples?

M. Jean-Luc Racine: Nous avons déjà des projets, comme je l'ai mentionné plus tôt. J'ai parlé de capsules vidéo. Ça existe déjà dans certaines provinces. Il y a des initiatives reliées au financement du programme Nouveaux Horizons. Les aînés demandent aux jeunes de les aider, sur le plan technique, à monter de petites capsules. Des projets semblables existent dans les communautés, mais il n'y a pas vraiment de processus qui permette de rassembler ces outils ou d'en faire un produit d'envergure nationale. Nous pensons qu'il faudrait profiter des festivités du 150^e anniversaire pour réaliser un projet de plus grande envergure.

• (1230)

Mme Éloïse Michaud: Merci beaucoup.

Monsieur Dubeau, votre organisme a-t-il été invité à témoigner dans le cadre de l'étude sur les célébrations du 150^e anniversaire réalisée par le Comité permanent du patrimoine canadien?

M. Éric Dubeau: Je vais demander à Simone de répondre, car elle semble plus au courant que moi.

Mme Simone Saint-Pierre (chef des communications, Fédération culturelle canadienne-française): Oui, nous avons été invités, mais c'était malheureusement au cours d'une période où il nous était impossible de comparaître devant ce comité.

Mme Éloïse Michaud: Merci beaucoup.

Monsieur Racine, à part les projets ou programmes que vous avez déjà mentionnés et qui s'adressent un peu plus au grand public, en avez-vous à proposer, dans le cadre des célébrations, qui soient destinés précisément à mettre en valeur les aînés? Les capsules vidéo, c'est un projet intéressant, mais c'est très large.

M. Jean-Luc Racine: Non. Nous ne voulions pas arriver avec une liste d'épicerie. Nous nous sommes donc contentés de proposer quatre activités qui pourraient toucher les aînés. Pour nous, c'est important. Il y a aussi l'idée du sommet, si je peux renchérir à ce sujet. Je pense que ce serait une belle occasion. Nous parlons de ce projet depuis plusieurs années. Nous nous sommes dit que dans le cadre d'un 150^e anniversaire, ce serait vraiment très intéressant. À mon avis, si nous nous assurons de bien représenter nos trois peuples fondateurs et les communautés culturelles, ce serait un événement dont les Canadiens se souviendraient pendant de nombreuses années.

Mme Éloïse Michaud: Monsieur Dubeau, pourriez-vous nous donner plus de détails sur le genre de contribution culturelle à plus long terme que vous voudriez voir dans le cadre des célébrations? Vous avez parlé de choses qui resteraient par la suite, entre autres d'arts visuels.

M. Éric Dubeau: Un investissement substantiel qui viserait les commémorations de 2017 fournirait une occasion en or de dépasser le cadre d'un anniversaire. Si vous et le gouvernement dans son ensemble optez pour une vision large, l'effet de levier découlant des investissements ponctuels pourra se répercuter sur plusieurs générations. J'ai cité comme exemple la création du Centre national des arts. C'est un exemple en béton, qui touche l'infrastructure et qui a exigé un investissement considérable.

Nous pourrions aussi imaginer, par exemple, des investissements provenant du gouvernement fédéral pour la mise à jour des infrastructures techniques dans des espaces de diffusion à l'échelle du pays. Au sein de la francophonie canadienne, plusieurs de nos lieux de diffusion ne sont pas de grand calibre sur le plan technique. En ce sens, ça pourrait être intéressant.

Je pense aussi à une façon d'assurer un rayonnement aux artistes ainsi qu'aux produits culturels conçus dans le cadre de l'anniversaire, et ce, pendant plusieurs années après l'événement, à l'échelle aussi bien nationale qu'internationale. Je pense ici à un investissement accru du Fonds du Canada pour la présentation des arts ou à la création d'un mécanisme qui favoriserait la circulation des artistes, peut-être en parallèle avec la Stratégie de développement du commerce international, du gouvernement actuel. Ce sont à mon avis des occasions opportunes sur lesquelles il faudrait miser.

Le président: C'est bien. Merci.

Madame Bateman, vous avez la parole.

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Dubeau, madame Saint-Pierre, monsieur Racine, je vous remercie tous d'être ici. Il est très important d'avoir votre point de vue.

Monsieur Dubeau, je me souviens très bien de votre présentation à notre caucus multipartite des arts. Je vous en remercie aussi.

Dans votre présentation, vous avez évoqué quelques visions possibles. Je suis très curieuse de connaître des détails de votre plan d'utilisation des médias sociaux. Je veux le savoir parce que ce sont des moyens très efficaces, accessibles et moins cher qu'avant.

Avez-vous des idées claires et détaillées à ce sujet?

• (1235)

M. Éric Dubeau: Je ne sais pas si ce sera clair et détaillé, mais je ferai mon possible.

Mme Joyce Bateman: Je l'espère, parce que c'est très important.

M. Éric Dubeau: Je pense qu'il y a probablement lieu que le gouvernement investisse dans une stratégie assez complète. On a évoqué des exemples qui sont de l'ordre du béton; ça, c'est une catégorie. Miser sur les médias sociaux serait très stratégique et très gagnant.

Évidemment, il y a 50 ans, quand on a célébré le centenaire de la Confédération, on n'était pas en mesure de favoriser une circulation immédiate de l'information. On ne pouvait pas faire en sorte que les Canadiens, partout au pays, aient accès en même temps à une performance diffusée en simultané, par exemple, ou encore que des gens à Whitehorse aient accès à une oeuvre d'arts visuels qui était à Toronto ou à St. John's simplement parce qu'elle ne pouvait pas être déplacée.

Je pense qu'il y a toute une série d'occasions comme celles-là. L'idée des capsules que mon collègue a citée, entre autres, est un bon exemple. C'est un projet que nous explorons aussi de notre côté. Je pense que les médias sociaux offrent une occasion de valoriser les arts et la culture de plusieurs façons. Ils peuvent multiplier les points d'accès aux arts et à la culture ainsi qu'à la fierté francophone à l'échelle du pays.

Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose, madame Saint-Pierre.

Mme Simone Saint-Pierre: Je ne sais plus si nous l'avons mentionné dans la version définitive de notre mémoire, mais en le rédigeant, nous avons pensé à la possibilité de favoriser des résidences d'artistes. C'est sûr que les résidences d'artistes ne favorisent peut-être que deux groupes par l'intermédiaire d'échanges, mais souvent les résidences d'artistes prennent beaucoup plus d'ampleur avec les médias sociaux. Ce serait intéressant.

Je vais donner un exemple fictif. La direction artistique du Cercle Molière pourrait faire un échange avec le Théâtre d'Aujourd'hui, au Québec. Toutes les équipes pourraient se parler par les médias sociaux. C'est la même chose pour les arts visuels. Dans les arts contemporains, les médias sociaux et les nouvelles technologies sont très utilisés par les artistes visuels, en particulier.

C'est sûr que c'est une avenue à explorer, mais ce doit être complémentaire à un financement pour créer des oeuvres permanentes et des infrastructures.

Mme Joyce Bateman: Ce n'est pas seulement pour les artistes visuels, mais peut-être aussi pour les chanteurs.

Mme Simone Saint-Pierre: Ce serait pour tous les artistes. Je n'ai donné que deux exemples.

M. Éric Dubeau: J'apporterais peut-être une nuance à laquelle je viens de penser. Les médias sociaux pourraient offrir un mécanisme ou un levier par lequel on pourrait vraiment favoriser la dualité linguistique dans le cadre de cette initiative. Grâce aux médias sociaux, on peut souvent présenter un contenu quelconque dans sa langue première — s'il y a un contenu linguistique — tout en offrant une traduction simultanée à l'échelle du pays, voire à l'échelle du monde.

Voilà une occasion qu'on n'avait pas auparavant, ou si on le faisait, c'était à l'aide de gros moyens, par l'entremise de chaînes de diffusion télévisuelle, qui avaient quand même une capacité assez réduite.

Je pense que cela favorise un accès accru de l'ensemble des Canadiens à certains produits qui seront générés dans le cadre du 150^e anniversaire de la Confédération.

Mme Joyce Bateman: Je vous remercie.

J'ai une autre question pour vous, monsieur Racine. Vous avez déjà parlé, lors de votre présentation, de votre plan pour les étudiants francophones et les étudiants en immersion. Compte tenu de la dualité linguistique de notre pays, quel est votre plan pour cibler les étudiants anglophones?

M. Jean-Luc Racine: Tout d'abord, je pense qu'il y a un grand travail à faire sur le plan de la promotion, afin de donner le goût aux jeunes anglophones d'apprendre le français.

Mme Joyce Bateman: Vous avez ciblé un marché très important, n'est-ce pas?

M. Jean-Luc Racine: C'est exact. Pour nous, c'est très important.

Parlons des aînés. Nous voulons transmettre le goût de la langue chez nos francophones d'abord et avant tout. Maintenant, nous en sommes à une deuxième étape. En effet, nous voulons transmettre ce

goût aux jeunes qui sont dans les écoles d'immersion. Les responsables de ces écoles nous disent souvent que même si les jeunes apprennent le français, ils n'ont pas de contacts réguliers avec des francophones de souche. Pour stimuler ces étudiants qui apprennent le français, rien de mieux que de les faire rencontrer des aînés ou des citoyens francophones. Cela permet un renforcement à cet égard.

Comme vous le dites, il y a tout un travail de promotion à faire auprès de la majorité ou des jeunes qui ne sont pas dans une école d'immersion. Il faut justement mousser cette idée.

Inversement, cela se fait. Je ne suis pas là pour représenter les anglophones du Québec, mais je sais qu'au Québec, il y a aussi de la promotion pour que les jeunes apprennent davantage l'anglais. Ce mouvement existe.

• (1240)

Mme Joyce Bateman: N'oubliez pas qu'il y a beaucoup de programmes dans nos écoles pour les anglophones qui apprennent seulement le français de base.

M. Jean-Luc Racine: Oui.

Mme Joyce Bateman: C'est quelque chose à cibler.

M. Jean-Luc Racine: En effet, il ne faut pas l'oublier. Malheureusement, nous n'avons pas toujours les ressources nécessaires pour combler tous ces besoins. C'est un peu notre défi.

Mme Joyce Bateman: Oui, nous en sommes conscients.

Le président: Merci.

Monsieur Dion, c'est à vous.

L'hon. Stéphane Dion: Merci, monsieur le président.

Madame Saint-Pierre, monsieur Dubeau et monsieur Racine, je vous remercie. Vous avez fait des présentations qui correspondent assez bien à ce que le comité espérait de vous. Vous arrivez avec des propositions liées aux célébrations de 2017.

Cependant, je vais vous demander de répéter vos propositions en nous expliquant, à l'instar de la façon dont M. Racine a répondu à Mme Michaud un peu plus tôt, quel est le lien entre tout cela et les célébrations de 2017.

Vous comprenez bien que le gouvernement va être assailli de demandes. Si vous voulez que les vôtres soient sur le dessus du panier, plutôt qu'on les mette dans le fond et qu'on les considère peut-être pour les prochaines célébrations dans 50 ans, il faut que ce lien soit bien établi. Beaucoup d'organismes, beaucoup de groupes, beaucoup de mouvements vont vouloir utiliser cet événement pour financer des programmes qu'ils ont en tête parce que cela les aide, mais si le lien avec les célébrations n'est pas évident, leur proposition ne sera pas retenue.

Avec cela en tête, pourriez-vous reprendre vos principales propositions et nous dire pourquoi elles constituent une occasion de célébration du 150^e anniversaire de la Confédération?

M. Éric Dubeau: Je tente ma chance.

Pour ma part, je parle d'activités qui auraient une durée plus prolongée en matière d'arts et culture, mais à l'échelle locale ou pancanadienne. Je pense qu'il faut un investissement aux deux niveaux, si je peux dire. Ce serait une occasion de marquer la contribution continue, quotidienne, perpétuelle des artistes et des travailleurs culturels à l'échelle locale, ce qui se passe quotidiennement.

Malheureusement, comme vous le savez, on ne prend pas souvent le temps de célébrer, ces temps-ci. On vit une période particulièrement perturbatrice. Les Canadiens traversent une période de transition depuis plusieurs années, entre autres sur le plan économique. Je pense que cette occasion est commune à l'ensemble des Canadiens. En effet, on parle de célébrer notre entrée sur le paysage planétaire en tant que pays, grâce à la Confédération. Pourquoi ne pas profiter de cette occasion pour faire des liens avec des activités artistiques qui se passent sur le plan local et qui ont un effet durable?

Je tente désespérément de répondre à votre question et d'établir le lien. Je pense que nous avons tenté de le faire aussi dans notre document de base.

M. Jean-Luc Racine: Je pense que célébrer 150 ans est l'occasion de revenir à ce qu'on est fondamentalement et de le souligner.

Dans le fond, notre nation a été bâtie par trois peuples fondateurs: les Premières Nations, les francophones et les anglophones. Je pense qu'il faut qu'on mise là-dessus lors du 150^e anniversaire de la Confédération. Il faut raviver cela pour ne pas l'oublier, il faut le valoriser. Il faut aussi montrer que cela a de la valeur non seulement pour nous comme Canadiens, mais aussi face au monde.

C'est une belle occasion de le faire, et je pense que nos propositions vont en ce sens. On n'essaie pas de fêter seul dans son coin; au contraire, ces célébrations vont nous amener à être ensemble, à partager et à échanger.

• (1245)

M. Éric Dubeau: C'est peut-être aussi une occasion de célébrer ce qu'on fait de mieux sur le plan mondial. Je pense que sur le plan du développement social, on est de grands champions. Sur le plan des arts et de la culture, du rayonnement, de l'innovation, de la créativité, le Canada n'a pas à rougir devant toute la planète. Pourquoi ne pas profiter d'une telle occasion pour célébrer cela?

L'hon. Stéphane Dion: Vos propositions visent-elles à nous préparer pour 2017 ou touchent-elles l'année 2017 elle-même, l'année des célébrations?

M. Jean-Luc Racine: C'est pour la préparation. Je disais justement qu'il fallait entamer un processus à partir de 2015, avec le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, et ne pas attendre 2017. Je pense qu'il faut commencer tranquillement, parce que pour arriver à des résultats intéressants, il faut de la préparation. Cela demande un cheminement.

L'hon. Stéphane Dion: Vous voulez être là en 2017.

M. Jean-Luc Racine: Je n'ai pas bien compris.

L'hon. Stéphane Dion: Vous voulez sûrement participer aux célébrations en 2017. Vous voulez que notre rapport souligne les contributions que vous pourriez faire aux célébrations elles-mêmes, n'est-ce pas?

M. Jean-Luc Racine: Oui, et nous aimerions aussi participer aux préparations qui vont mener à cela.

L'hon. Stéphane Dion: Je comprends. On veut fêter en 2017.

M. Jean-Luc Racine: C'est cela.

L'hon. Stéphane Dion: Que voulez-vous faire en 2017?

M. Jean-Luc Racine: Voulez-vous savoir ce que l'on propose, concrètement?

L'hon. Stéphane Dion: Oui. Quels événements festifs proposez-vous?

M. Jean-Luc Racine: Je les ai mentionnés. Il est question d'un mécanisme pour faire en sorte de souligner plusieurs contributions. Nous avons parlé d'un recueil national, de capsules vidéo qui témoignent de l'apport et de la contribution de Canadiens, de même que d'un sommet pour les aînés. Selon nous, ce serait intéressant. Naturellement, nous favorisons, d'ici 2017, des initiatives intergénérationnelles qui vont permettre ces échanges, avec un accent particulier en 2017.

L'hon. Stéphane Dion: Je vous remercie.

M. Éric Dubeau: De notre côté, c'est une question de stratégie ou de choix. Il faut que le gouvernement se dote d'une stratégie qui permette quelque chose de remarquable pour 2017. Nous sommes un peu moins concrets que nos collègues, malheureusement.

Si on veut qu'en 2017, une série de nouvelles oeuvres soient dévoilées, diffusées et présentées aux Canadiens ou à d'autres peuples, il faudrait faire la commande avant le 1^{er} avril 2017, sinon il y aura de grands défis sur le plan logistique entre le mois d'avril et le 1^{er} juillet.

L'hon. Stéphane Dion: Ai-je encore du temps?

Le président: Il vous reste une minute.

L'hon. Stéphane Dion: Le gouvernement n'a pas encore mis en place une structure qui préparerait cet événement en 2017. Il est probable qu'il va le faire. Avez-vous songé à une façon par laquelle vous pourriez avoir votre mot à dire dans le cadre de cette structure?

M. Éric Dubeau: On a déjà indiqué que nous serions très heureux de participer à cette démarche ou à cette structure, que ce soit en siégeant carrément à un comité ou à une nouvelle entité, ou en participant à des consultations qui seraient amorcées par cette entité.

Selon nous, il est important que les célébrations se fassent par et pour les Canadiens. Si telle est la volonté du gouvernement, à notre avis, il serait important d'intégrer des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Pourquoi ne pas inviter quelqu'un du milieu des arts et de la culture et de la francophonie canadienne à participer à ce comité?

C'est ma réponse.

M. Jean-Luc Racine: J'allais dire à peu près la même chose. Je pense qu'il faut qu'il y ait un processus de consultation avec les Canadiens et que cela se poursuive jusqu'en 2017, pour avoir les meilleures idées, les meilleures suggestions. J'aimerais appuyer ce que M. Dubeau a dit également.

Le président: D'accord, merci.

[Traduction]

Monsieur Wilks.

M. David Wilks (Kootenay—Columbia, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à nos témoins.

Au cours de la dernière heure, le commissaire aux langues officielles était ici et a parlé de l'importance de certains événements dont John Ralston Saul a parlé dans son ouvrage *Réflexions d'un frère siamois*, à savoir que les réformateurs francophones et anglophones avaient soudainement compris qu'ils devaient collaborer. Il me semble que les Canadiens ont tendance à collaborer pour des événements d'envergure comme Expo 67 ou les Jeux olympiques de Vancouver, parce que c'est important d'afficher cet esprit de collaboration.

Monsieur Dubeau, comment pouvons-nous transposer l'enthousiasme que nous manifestons durant des événements d'envergure dans notre vie de tous les jours? C'est là l'astuce. Tout va très bien quand il s'agit d'un effort de deux semaines, mais comment persévérer 365 jours par année? J'aimerais vous entendre à ce sujet.

•(1250)

[Français]

M. Éric Dubeau: Ma réponse va nécessairement être décevante et je m'en excuse.

Nous avons une expression chez nous disant que les crises mobilisent les gens. Il est facile de mobiliser les Canadiens autour d'un enjeu qui serait critique à leurs yeux. Il est aussi possible de les mobiliser autour d'un moment commémoratif, d'un moment de célébrations. À notre avis, les arts et la culture sont une stratégie clé, un élément clé pour une telle mobilisation au jour le jour. Je pense qu'il y a lieu de souligner davantage nos histoires qui ont été couronnées de succès, nos bonnes pratiques, nos réussites et à quel point nous sommes interdépendants en tant que société canadienne. Il faut souligner à quel point nous sommes riches sur le plan de la diversité, de notre créativité et de notre culture au sens très large. Les moyens concrets d'y arriver passent aussi par la création et la multiplication des lieux de rassemblement.

J'ai parlé précédemment de béton et de l'importance d'un investissement en matière de béton et de techniques haut de gamme. Je pense qu'il faut prévoir des occasions de rassemblement. Notre société actuelle s'est un peu perdue à cet égard. Les arts et la culture en offrent un certain nombre. Des lieux, que ce soit le CNA ou le centre culturel local dans votre région, offrent un endroit de ralliement, un lieu de rassemblement, de reconnaissance et de célébration entre les gens. Je pense qu'il faut trouver des moyens de les faire vivre et leur offrir des conditions de travail qui sont propices à la réalisation de leur mandat.

C'est la maigre réponse que je peux vous offrir en 30 secondes.

Mme Simone Saint-Pierre: Je dirais qu'il y a déjà des manifestations artistiques partout au pays. Seulement dans nos communautés francophones, il y en a partout au pays. Je suis certaine qu'il y a un peu partout des manifestations artistiques 365 jours sur 365. Comme Mme Bateman le disait précédemment, on peut peut-être, lors des célébrations, commencer à prendre l'habitude de regrouper ces différentes manifestations artistiques par l'entremise des médias sociaux.

En définitive, dans le domaine des arts et de la culture, on célèbre déjà les valeurs canadiennes à longueur d'année. On pourrait certainement mieux le faire avec un peu plus de financement pour les célébrations relatives à la Confédération.

[Traduction]

M. David Wilks: Merci beaucoup.

Allez-y, monsieur Racine.

[Français]

M. Jean-Luc Racine: J'allais dire que, finalement, je pense que parmi nos propositions, il y a des initiatives qui vont perdurer dans le temps.

Je vous donne juste des exemples de projets intergénérationnels qui ont été financés par le programme Nouveaux Horizons. Même s'il n'y a plus de financement, ces activités durent toujours. L'idée du sommet est pour nous une première. Ce que nous voulons, c'est viser ensuite d'autres sommets qui vont rassembler les trois communautés. Ce serait quelque chose d'idéal. Si on vit un beau moment en 2017, pourquoi ne pas répéter l'expérience par la suite?

On va tabler beaucoup sur des expériences qui vont nous amener plus loin, et pas seulement jusqu'en 2017.

[Traduction]

M. David Wilks: Excellent.

Monsieur Racine, vous avez parlé de l'importance de raconter l'histoire des personnes âgées, dont nous ferons tous partie, certains à plus ou moins brèves échéances.

Des voix: Oh, oh!

M. Pierre Dionne Labelle (Rivière-du-Nord, NPD): Ne me regardez pas.

Des voix: Oh, oh!

M. David Wilks: Je ne vous regardais pas. Je regardais Mme Michaud.

Des voix: Oh, oh!

M. David Wilks: Quand nous songeons aux défis que notre pays a dû relever au cours des quelque 100 dernières années et aux erreurs que nous avons commises en cours de route, nous réalisons que nous, les Canadiens, n'apprenons pas toujours de nos erreurs. Nous avons tendance à les répéter de temps en temps pour voir si c'était effectivement des erreurs la première fois.

Je me demande si on a songé à tendre la main à l'Ouest du Canada, en particulier à la Saskatchewan et à l'Alberta, où les francophones sont passablement nombreux. Nous pourrions tirer des leçons des défis qu'ils ont dû relever pour s'intégrer dans une société qui, j'en suis certain, ne les acceptait pas dans les années 1910 et 1920, probablement plus par peur que pour toute autre raison. A-t-on songé à regarder la situation sous cet angle?

•(1255)

[Français]

M. Jean-Luc Racine: Pas de façon particulière, mais c'est certainement un angle intéressant. Pour notre part, nous avons des représentants très actifs en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Certains travaillent d'ailleurs déjà beaucoup avec les communautés anglophones, entre autres au Manitoba et en Saskatchewan. C'est un peu moins le cas en Alberta, mais je pense que des tentatives sont faites en ce sens.

Dans une perspective de rapprochement des communautés, l'idée que des aînés francophones tendent davantage la main à leurs collègues anglophones se prête très bien aux célébrations. Oui, je pense que des initiatives pourraient être prises en ce sens et qu'il faudrait profiter de cette occasion pour le faire.

Le président: D'accord, merci.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

Monsieur Racine, vous avez développé l'idée voulant qu'on utilise le programme Nouveaux Horizons pour améliorer ou mettre sur pied des projets. J'aimerais que nous explorions davantage cette possibilité, étant donné que vous êtes le premier à présenter cette suggestion au comité. Je pense que ça vaut la peine d'y penser.

M. Jean-Luc Racine: En fait, il y a déjà pour le programme Nouveaux Horizons des critères très ressemblants. Il n'y aurait donc pas de gros changements à apporter. Il faudrait que les critères du programme Nouveaux Horizons permettent à des groupes de soumettre des propositions en vue des célébrations de 2017. Pour moi, c'est important. Il faudrait donc réaménager un peu ces critères.

Je pense qu'il serait intéressant, en réaménageant les critères, que le gouvernement procède à une bonification. Ce serait plus simple que de mettre sur pied un nouveau programme et tout un nouveau financement. À mon avis, en travaillant à partir de programmes existants et en les bonifiant un peu, on peut aller très loin.

M. Jacques Gourde: Est-ce que ce volet permettrait aux aînés de raconter leur partie de l'histoire?

M. Jean-Luc Racine: Il pourrait y avoir diverses initiatives. Nous en proposons quatre, mais d'autres groupes d'aînés vont peut-être en proposer également. Il faudrait simplement réaménager les critères pour permettre d'atteindre certains objectifs en vue des célébrations de 2017. Quels devraient être ces critères? Je ne peux pas vous le dire exactement, mais il est certain que les critères actuels cadrent bien avec ce que nous proposons. Il s'agirait simplement de les remanier un peu.

M. Jacques Gourde: Monsieur Dubeau, est-ce qu'on pourrait incorporer un volet culturel à cette initiative?

M. Éric Dubeau: Je pense que vos collègues et vous avez posé des questions qui se rapportaient à des démarches ou des initiatives très précises. Je vous encourage plutôt à concevoir un cadre stratégique qui vous permettrait d'appuyer toute une série de démarches. Il est clair que ça passe par le partage de nos histoires.

Par contre, ce partage peut se faire au moyen de l'écrit, de médias sociaux, de documentaires, de productions télévisuelles plus traditionnelles, etc.

Est-ce qu'une partie de la réponse passe par le remaniement du programme en question? Oui, possiblement, mais elle passe aussi par toute une série d'autres stratégies et moyens que vous aurez à décliner et préciser au cours des jours et des semaines à venir, j'imagine.

M. Jean-Luc Racine: Pour ma part, je n'ai parlé que du secteur des aînés, mais je pense qu'il faut voir ça d'une façon très large, considérer l'ensemble des programmes et des ajouts possibles relativement à d'autres initiatives.

M. Jacques Gourde: Je vous remercie.

Je pense que mon temps de parole est écoulé.

Le président: Merci, monsieur Gourde.

Je remercie nos témoins.

À titre d'information, je voudrais signaler au comité que pour le moment, nous n'avons pas de témoins pour jeudi. S'il n'y a pas de témoins, il n'y a pas de séance.

M. Yvon Godin: Nous pourrions inviter les gens du Centre de sauvetage maritime de la Garde côtière, au Québec.

Le président: Si c'est la volonté du comité.

M. Yvon Godin: Il doit sûrement y avoir unanimité à ce sujet.

Une voix: Ah, ah!

M. Yvon Godin: Il y a d'autres possibilités, par exemple l'Institut Maurice-Lamontagne.

• (1300)

Le président: Merci, monsieur Godin.

Merci à tous.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>